

Libreville, le 13 avril 2018

A

Monsieur le Directeur de la
rédaction de Gabon Review.

Objet : communiqué de presse / droit de réponse.

Monsieur le Directeur,

L'institut Supérieur d'Ingénierie (ISI) existe depuis juin 2010 :

- Il a formé 1034 étudiants dans diverses filières travaillant au niveau national et international. En 8 ans d'existence:1034, diplômes accrédités et délivrés exclusivement par l'académie française et reconnus par le ministère de l'enseignement supérieur gabonais.

- Il en contrat de partenariat n° 354/2012 avec le gouvernement gabonais et a reçu et formé avec succès près de 800 boursiers de l'État qui travaillent dans des entreprises tels que TOTAL, PERENCO, SOGATRA, HALLIBURTON, SHELL, COMLOG, UBA, BICIG, ECOBANK, Douanes gabonaises, etc.. à des postes de responsabilités dans les domaines de formation que sont essentiellement (ingénierie pétrolière, minière, comptabilité-finance, logistique & achats, qualité, hygiène, sécurité et environnement, informatique, économie pétrolière, banque et assurances, etc...

C'est avec stupéfaction que nous avons découvert dans l'article paru dans votre organe le 10 avril 2018, relatif à un mouvement d'humeur de nos étudiants 2016-2017 ; il évoquait différentes accusations mensongères et outrageuses en l'absence de toute preuve palpable, à l'exception des allégations de quelques individus sous réserve qu'ils soient étudiants chez nous, ce qui ne rendrait pas pour autant irréfutable la plupart des affirmations pour lesquelles aucune preuve n'a été apportée, à savoir :

- le refus injustifié de délivrer des diplômes, attestations de réussite et relevés de notes aux étudiants boursiers ayant soutenu jusqu'en décembre 2017

- l'extorsion d'une somme de 280 000 XAF à près de 400 étudiants en contrepartie d'une promesse de délivrance des attestations

S'il est bien vrai qu'aucun diplôme, ou attestation n'ont pu être délivrés pour les étudiants boursiers alors que l'état n'a pas payé depuis 3 ans, ce n'est pas le fait de la volonté d'ISI, il s'agit plutôt d'une incapacité pour des



raisons techniques et académiques liées aux obligations contractuelles des 3 différents partenaires que sont l'état, ISI et les partenaires européens.

Ces 3 partenaires jouent des rôles distincts et indissociables pour l'aboutissement du processus de délivrance des diplômes et attestations. Le rôle de l'état est celui d'honorer des frais de scolarité au terme de chaque année académique, tandis qu'ISI a pour rôle de former et évaluer les apprenants et de transmettre les résultats aux partenaires européens qui sont seuls à valider les procès-verbaux et les différents résultats obtenus avant de déclencher le processus de délivrance des attestations de réussite et des diplômes, qui pour ces derniers sont établis en France.

Cette procédure rigoureuse conforme aux normes universitaires internationales, est consignée dans une convention qui soumet notre établissement au strict respect de cette disposition pour conserver les différents labels internationaux qui confèrent aux diplômes délivrés par ISI, leur authenticité et prestige valables sur les 5 continents. Naturellement, la convention signée librement par notre établissement nous oblige à reverser un pourcentage de nos frais de scolarité à la commission d'experts européens en contrepartie de cette prestation comme dans tout dispositif de co-diplomation en réseaux universitaires.

C'est pourquoi en raison du non-paiement par l'état des frais de scolarité de près de 1000 étudiants boursiers depuis près de 3 ans, il n'a pas été possible pour l'institution d'honorer ses engagements financiers conformément aux conventions signées entre l'ISI et l'état gabonais et entre l'ISI et le partenaire étranger. A cela s'ajoute la rétention des notes et procès-verbaux par certains enseignants n'ayant pas intégralement perçu leurs dus, ce qui empêche la consolidation des notes de certains étudiants avant transmission au partenaire étranger.

L'ISI ayant préfinancé les 2 dernières années académiques sans aide de l'état à coup de plusieurs centaines de millions de francs n'a aujourd'hui d'autre choix que d'attendre le règlement pour rembourser aux banques, partenaires étrangers et enseignants nationaux, les fonds qui leur sont dus au titre de leurs prestations contractuelles. Ça n'est malheureusement qu'après règlement de l'état que les partenaires pourront être réglés et le processus de délivrance des parchemins activé, et ce indépendamment de notre volonté.

En conséquence, ISI ne peut délivrer comme demandé par les étudiants, aucun document administratif en violation des conventions signées avec le gouvernement et les partenaires européens au risque qu'ils soient dépourvus de toute authenticité, tout en portant atteinte à la crédibilité et la notoriété de nos apprenants, de notre institution, de notre nation



Concernant la seconde revendication, ISI tient à préciser qu'il s'est employé dans un dispositif exceptionnel de paiement des frais de 280 000 XAF, soit 5% des frais dus par l'état pour chaque étudiant, pour l'organisation des soutenances et le paiement des membres des jurys (une centaine d'examineurs mobilisés de lundi à samedi pendant 3 mois de 8h à 22h) qui refusaient de cumuler des arriérés ; cela a permis d'éviter une double facturation à l'état gabonais de chaque année supplémentaire des étudiants du fait de ces non-achèvements répétés des années académiques. Près de 200 étudiants ont pu être rachetés grâce à cette mesure.

Aussi l'administration malgré ses multiples interpellations par écrit aux autorités compétentes, restées infructueuses, a mis tout en œuvre pour éviter la suspension des cours pour les plus de 300 boursiers encore scolarisés cette année. Le temps que l'état propose une solution de sortie de crise. Malheureusement ce dispositif s'est vu quelque peu perturbé par les anciens étudiants pénalisés par les impayés de l'État qui ont entrepris un mouvement d'humeur empêchant aux autres de poursuivre sereinement les cours.

En espérant que des solutions seront trouvées par l'état dans les meilleurs délais, **l'institut s'excuse pour le désagrément auprès des parents et de la communauté étudiante concernée** et assure que les cours seront dispensés normalement. Il garantit la sécurité des biens et des personnes tout en multipliant les tentatives d'entrée en contact avec les autorités compétentes, seules capables de trouver une solution pour désamorcer cette crise déplorable pour nos étudiants qui ratent des opportunités d'être définitivement recrutés alors qu'ils sont déjà recrutés pour la plupart dans de grandes entreprises de la place..

Nous dégageons toute responsabilité quant aux étudiants boursiers de l'année en cours qui arrêteront volontairement les cours pour participer à la grève, car nous ne saurions à nouveau convaincre les enseignants qui sont déjà conciliants, de reprendre l'année à zéro pour ces quelques exceptions.

En vous remerciant pour votre aimable compréhension, la direction reste à votre disposition pour toute action pouvant objectivement nous mener à une solution définitive.

La Direction

